

Paris, le 22 septembre, 19h30

FOCUS ENTERTAINMENT

Résultats de l'Assemblée Générale Mixte du 22 Septembre 2022

PARIS, FRANCE – 22 septembre 2022 – FOCUS ENTERTAINMENT (FR0012419307 - ALFOC) FOCUS ENTERTAINMENT (FR0012419307 – ALFOC) a tenu ce jour l'Assemblée Générale de ses actionnaires, sous la présidence de Frank Sagnier, Président du Conseil d'administration. Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 5 105 101 actions sur les 6 171 008 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 82.73%

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises à savoir :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022 et quitus aux anciens membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation, en application des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce, de la convention réglementée conclue avec Monsieur Christophe Nobileau et mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de Commerce ;
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la septième résolution ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

La Société remercie les actionnaires ayant participé à cette Assemblée Générale.

Le résultat détaillé des votes par résolution et le compte rendu de l'Assemblée pourront être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://investor.focus-entmt.com/fr/meetings>

À propos de Focus Entertainment

FOCUS ENTERTAINMENT est l'un des leaders européens de l'édition et du développement de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. Éditeur de licences fortes telles que The Surge, Vampyr, ou encore A Plague Tale : Innocence, le Groupe a réalisé en 2021-22 un chiffre d'affaires de 142,6 millions d'euros. FOCUS ENTERTAINMENT réalise 95% de ses ventes à l'international. Retrouvez toute l'information financière de FOCUS ENTERTAINMENT sur www.focusent.com

Pour plus d'informations suivez nous sur les réseaux sociaux

[Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [Instagram](#) - [YouTube](#) - [Facebook](#)

Contacts

Relations Investisseurs

Laure d'Hauteville
Tél : + 33 (0) 1 55 26 85 00
E-mail : IR@focusent.com

Relations Presse

Clémence Bigeon
Tél : + 33 (0) 1 55 26 85 00
E-Mail : Clemence.BIGEON@focusent.com